



Objectifs :

- Prendre conscience de sa responsabilité en tant que personnel d'encadrement des entreprises extérieures intervenant sur sites industriels,
- Comprendre le cadre réglementaire, les obligations du chef de chantier dans le cadre de la co-activité, et les responsabilités civile et pénale
- Savoir réaliser une évaluation des risques en situation de co-activité, et participer à l'élaboration du plan de prévention et des procédures associées, Acquérir une culture sécurité.

Public concerné :

Personnel encadrant des opérateurs N1 intervenant sur site industriel et signataire des documents de travail (plan de prévention, autorisation, ...)

Pré requis :

Risque Chimiques Niveau 1 en cours de validité
Maîtrise du français, lu, parlé, écrit

Moyens matériels à fournir par les participants :

Non concerné.

Encadrement - formateur :

Formateur pour adultes, expert en prévention des risques au travail.

Lieu, durée, dates, tarifs, horaires :

- Lieu : intra entreprise.
- Durée : 2 jours consécutifs, soit 14h00
- Dates, tarifs, horaires : nous contacter / informations (planning, tarifs) sur : <https://www.a2prevention.com>.

Modalités d'organisation :

Maximum 12 stagiaires par session.

Accessibilité Personnes en Situation de Handicap :



Nos formations sont accessibles sous conditions. Merci de nous consulter au préalable pour vérifier si certains aménagements sont nécessaires.

Conditions générales de vente :

Communiquées avec la convention.

Méthodes pédagogiques :

Apports théoriques en salle avec support multimédia (diaporama, vidéo).
Études de cas.
Support pédagogique remis au stagiaire.

****Organisée par un organisme tiers labellisé par l'UIC Aquitaine***

Moyens pédagogiques :

PC ou tablette et vidéoprojecteur ainsi que ressources multimédia.

Évaluation pédagogique :

Contrôle des connaissances via un questionnaire à choix multiples (QCM).

Évaluation de l'action de formation :

Cette formation fait l'objet d'une mesure de la satisfaction globale des stagiaires sur l'organisation et les conditions d'accueil, les qualités pédagogiques du formateur ainsi que les méthodes, moyens et supports utilisés.

Mode de validation / Sanction :

Attestation individuelle de fin de formation/ certificat de réalisation.

Validité/ Suite de parcours :

Recyclage tous les 4 ans



Contacts / renseignements

Tel : 05 59 64 04 42

formation@a2prevention.com



PROGRAMME DE LA FORMATION

1. Contexte et enjeux de la sécurité :

Notions de danger, d'exposition, de risque, de prévention et de protection. Statistiques sur les accidents de travail, de trajet et les maladies professionnelles.

Les conséquences humaines, matérielles et économiques d'un accident du travail ou d'une maladie professionnelle.

Le rôle et la responsabilité de chacun dans la prévention de la sécurité et de la santé au travail.

2. Rôle et missions du titulaire d'un certificat de Niveau 2 :

Identifier son ou ses interlocuteurs dans l'entreprise utilisatrice

Préparer et organiser le travail,

Communiquer et expliquer aux intervenants les documents,

Vérifier la mise en œuvre des moyens de prévention,

Être réactif à tout changement de la situation de travail,

Savoir réagir face au droit de retrait devant un danger grave et imminent

3. Evaluation des risques et définition des mesures de prévention / protection

Identifier des risques et moyens de prévention

Méthodologie d'analyse de risques

Étude de cas : Évaluation des risques des différentes familles de risques abordées en Niveau1:

Circulation et accès aux sites, Risque chimique, Amiante, Incendie / Explosion (ATEX), Electricité, Risque machines, Risque thermique (points chaud / froid), Bruit, vibrations, Travaux en hauteur, Manutention mécanique / Levage, Manutention manuelle, Travaux en espaces confinés, Désordre, Travaux de fouilles et à proximité de réseaux et canalisations, Pression et nettoyage haute pression, Rayonnements ionisants et non ionisants, Sablage, Risque biologique et légionnelle, Travaux à proximité de voies ferrées, Risque d'appontements ...

4. PLAN DE PREVENTION

Identifier des situations de coactivité et moyens de prévention associés

Analyse de l'inspection commune, la rédaction du plan de prévention et des permis associés

Rédaction d'un plan de prévention et d'une autorisation de travail.

5. Évaluation pédagogique :

Questionnaire à choix multiples (QCM). Dont 1 éliminatoire et 10 questions ouvertes dont 2 éliminatoires (Note $\geq 15/20$). A l'issue du test et après validation, une attestation de stage et une carte individuelle avec photo d'une durée de validité de 4 ans sera remise au stagiaire.

Passerelles : Non concerné.

Débouchés professionnels :

Utilisable dans plusieurs secteurs d'activités professionnelles (industries, collectivités, BTP, génie civil et militaire, ...)

Équivalence : Non concerné.

Références réglementaires :

Directive 98/24/CE : fixe les prescriptions minimales en matière de protection des travailleurs contre les risques, pour leur sécurité et leur santé, qui résultent ou sont susceptibles de résulter des effets produits par des agents chimiques présents sur le lieu de travail....

Arrêté du 8 juillet 2003 :

« L'employeur doit en premier lieu évaluer les risques générés par toutes les activités de l'entreprise pouvant exposer à des agents chimiques, que ce soit des produits utilisés comme tels ou générés par une activité ou un procédé sous la forme de gaz, poussières ... »